



B. FELDMAN

**RÉSUMÉ :** Les thèmes étudiés concernent les agressions sexuelles en Israël, i.e. l'inceste, la pédophilie, le viol (effectué seul ou en groupe sur des personnes mineures, majeures, sur les prisonniers ou sur les conjointes), le harcèlement sexuel.

La recherche donne une description de la recherche victimologique en Israël, en tenant compte du contexte du pays (influence de la "Shoah", des immigrations permanentes, des intégrations difficiles de certaines catégories d'immigrants, de la situation de guerre et des réflexes acquis dans le domaine de la sécurité, des tensions sociales et religieuses), et de son incidence sur la délinquance sexuelle.

L'étude a été basée sur un travail effectué avec la Fédération israélienne des Centres d'aide aux Victimes d'agressions sexuelles. L'étude montre l'influence majeure des États-Unis dans le domaine de la Victimologie en Israël.

La dimension juridique est abordée.

L'époque qui concerne la recherche va de 1995 à 2000. L'étude s'appuie sur une recherche bibliographique en langues hébraïque, anglaise et française.

**MOTS-CLÉS :**

- Agressions sexuelles
- Aide aux victimes
- Complexe de castration
- Complexe d'abandon
- État d'Israël
- Loi
- Victimologie
- Viol

## Les agressions sexuelles en Israël de 1995 à 2000

**Bernard-Israël Feldman :** Né le 30 juillet 1944 à Rabat (Maroc), Bernard-Israël Feldman est père de deux enfants, de nationalités française et israélienne, et psychologue/victimologue. Il a vécu au Maroc jusqu'en 1959, puis en France jusqu'en 1984, avant d'émigrer en Israël à la suite d'un attentat antisémite survenu à Paris, le 12 août 1982.

Son activité consiste en psychothérapies de victimes, formations, enseignement universitaire et interventions sur le terrain en Israël, en France, et dans le monde, sur les lieux de catastrophes et de guerres.

Titulaire d'un Doctorat de Psychologie, mention Victimologie clinique, sur les agressions sexuelles. Psychanalyste, il est polyglotte (Français, Anglais, Espagnol et Hébreu). Jusqu'en 1984 en France, il exerce comme psychologue clinicien/psychanalyste, chargé de cours de Psychologie à l'UER de Médecine de La Pitié-Salpêtrière à Paris.

En Israël il exerce comme Psychologue clinicien, chercheur et formateur dans l'Association "Rosh Pinah", et Directeur-Psychologue de l'Association "Hevel" (Association Internationale d'aide aux victimes de la violence), à Yavné.

Il est Responsable de la Chaire Unesco (Unitwin) sur la Violence à l'université de Tel-Aviv. Chargé des Relations Internationales pour l'Association Israël-France de Victimologie de l'enfant et de sa famille". Psychologue pour l'Association "Alumim" (enfants juifs cachés en France pendant la Shoah et ayant immigré en Israël).

Depuis 1996, il est Chargé de cours de Victimologie à l'Université Paris XIII, France, et à Paris V (Faculté de médecine Necker).

Ses activités extra-professionnelles sont:

- Président de l'Association "Netivei ha Shalom", sise à Yavné, Israël (resto du cœur et alphabétisation des immigrants âgés d'Éthiopie) ;
  - chargé de relations avec Israël au sein de "Sassoun" (Amicale judéo-arménienne basée en France et en Arménie) ;
  - auteur de nombreuses publications et livres, représentant en Israël du journal médical français *Abstract Psychiatrie*, membre de la *World Society of Victimology*.
- Centres d'intérêts : la recherche sur les processus de victimisation.  
Hobbies : natation, musique et voyages.

En exorde, il est important de signaler que la recherche victimologique, en Israël, est très active. En effet, Israël a joué un rôle tout à fait significatif dans le développement de cette discipline, qui est devenue, dans ce pays, un domaine de recherche scientifique à part entière. Il est intéressant de rappeler que l'un des fondateurs de la Victimologie, i.e. Benjamin Mendelsohn, est devenu israélien, et que ses recherches, depuis 1937, ont grandement contribué à l'évolution et à l'orientation de la pensée victimologique.

Il est tout aussi important de préciser qu'Israël a organisé le premier congrès international de Victimologie en septembre 1973, à Jérusalem. Ce congrès a été organisé par feu

Israël Drapkin (1), qui, avec l'aide d'Emilio Viano (1), a publié, en cinq volumes, les annales de ce symposium.

Beaucoup s'accordent à penser que ce congrès a représenté "la date de naissance" de la Victimologie, en tant que science reconnue sur le plan académique. Il a abordé les différents aspects liés au statut de victime : la théorie, la recherche, la politique sociale à envisager, la législation, les programmes d'assistance aux victimes, etc.

De nos jours, la Victimologie est enseignée dans toutes les grandes universités d'Israël, et un nombre croissant d'étudiants y consacrent leurs efforts de recherche, tant pour des mémoires de maîtrise que pour des thèses de doctorat.

Le fait que beaucoup d'Israéliens soient des survivants de la "Shoah", (terme hébraïque qui signifie "tempête, orage, catastrophe, cataclysmes") et que leurs descendants représentent une partie importante de la population, que le pays est encore en guerre avec certains de ses voisins, et qu'il doit intégrer des populations très disparates, ne peut qu'influencer la croissance de ces recherches.

La tension sécuritaire en Israël, due à l'exposition permanente de la population au risque d'attentats terroristes, commis par des gens très motivés politiquement et/ou religieusement, joue aussi un rôle important dans cette croissance de la recherche en Victimologie, qui ne peut donc que faire florès dans le pays.

De plus, certains aspects des deux Intifadas, ces dernières années, ont retenu l'attention des chercheurs victimologues, car la révolte palestinienne des Territoires a traumatisé de nombreux enfants du côté arabe (mineurs de 15 ans), à cause de leur utilisation en tant qu'enfants soldats par l'Autorité palestinienne, et a suscité beaucoup de chocs psychologiques (problèmes de "PTSD") dans l'armée régulière et la population israéliennes.

Quant à la disparité de la population israélienne, elle entraîne un certain nombre de tensions dans le domaine religieux et ethnique. On peut les schématiser de la façon suivante :

- conflit entre les Juifs religieux et les non religieux ;
- conflit entre les Juifs "séfarades" (issus d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient), les Juifs d'Éthiopie, les Juifs du sud de la CEI d'une part, et les Juifs "ashkénazes" (venant d'Europe centrale et de l'Est, y compris les Russes du nord de l'ex-URSS), et d'Occident d'autre part ;
- conflit entre les Juifs et les Arabes (il convenait, cependant, de distinguer jusqu'à peu les Arabes israéliens des résidents des Territoires occupés, car les conflits qui les ont opposés aux Juifs sont différents, du point de vue historique et civique; en effet, les

Arabes israéliens ont tous les droits et devoirs des citoyens juifs, à l'exception du service armé, qui reste pour eux facultatif; ils se revendiquent cependant, de plus en plus souvent comme des "Palestiniens vivant en Israël, solidaires de ceux des Territoires") ;

- conflit entre les "sabras" (Juifs nés en Israël) et les immigrants, qui reçoivent une aide sociale et financière importante de la part de l'État pour leur intégration dans le pays, ce qui suscite de la jalousie de la part des premiers, s'ajoutant à la difficulté d'intégrer psychologiquement les nouveaux venus. Selon León et Rébecca Grinberg (2), il n'est pas facile de supporter l'infantilisation humiliante que vit tout immigrant, d'autant plus que toute migration tend souvent à mobiliser la partie psychotique de la personnalité, et que pour les accueillants, des sentiments d'envie peuvent apparaître, surtout si le nouveau venu est d'un haut niveau sur le plan universitaire (ce qui est souvent le cas pour les Juifs occidentaux et les Russes).

En Israël, il existe d'ailleurs une boutade: "On aime l'immigration, mais on déteste les immigrants !" Il est vrai que, nulle part, on aime la houle provoquée par les "étrangers" !

Tous les conflits, mentionnés ci-dessus, ne présentent pas, cependant, un caractère criminel, mais sont plutôt dus à une discrimination sociale, économique et politique, en raison du caractère exceptionnel de l'État d'Israël.

Il n'en reste pas moins vrai qu'ils sont des facteurs de victimation, qui se surajoutent aux facteurs traditionnels de délinquance (dont les agressions sexuelles), présents dans tous les pays.

L'assassinat du premier ministre Ytshak Rabin (le 4 novembre 1995) par un jeune extrémiste juif, Ygal Amir, a aussi très fortement déstabilisé la société israélienne, subitement confrontée au risque de guerre civile. Le fait qu'Ygal Amir soit un juif religieux, a attisé de manière drastique le conflit religieux/non religieux cité plus haut.

Par ailleurs, la presse israélienne est

combative (à l'américaine) ; le journalisme est donc très investigateur en Israël. Nous assistons, de nos jours, à une surenchère journalistique (en matière de victimologie) qui, par nature, est loin d'être aussi fiable que la recherche académique.

Dans le domaine des agressions sexuelles, un véritable vent de panique a été semé par la presse, qui n'est pas sans rappeler (à une moindre échelle cependant) ce qui s'est passé en Belgique, avec l'affaire Dutroux, où des manifestations avaient rassemblé des centaines de milliers de personnes, méfiantes vis-à-vis de la classe politique et de toutes les institutions du pays.

Il est vrai que nous assistons aussi, en Israël, à la montée de cette méfiance envers les autorités, car, chaque jour amène, via les médias, son lot d'agressions (viols, actes pédophiliques, incestes, violences intrafamiliales extrêmes avec, parfois, des viols et des assassinats de femmes et d'enfants par les maris/pères, comme cité plus haut). Un autre facteur contribuerait à augmenter la tension sociale en Israël. C'est la pression internationale, via les médias étrangers, très écoutés dans le pays, opérée, à propos du conflit israélo-palestinien. Si l'on prend en compte le fait que le pays est composé en grande partie de "ce peuple échappé au glaive" (expression de la Bible [3], dans Jérémie, au chapitre 31, verset 2, en vogue en Israël), c'est-à-dire de personnes échappées des camps d'extermination nazis, ou "d'allyiot" (immigrations) très difficiles, on peut aisément penser qu'il y a auto et survictimations dues à la pression internationale, et que cela contribue à l'augmentation de la délinquance.

S'il est vrai que la population peut être vue en tant que victime du stress sécuritaire, avec l'impact considérable du service militaire obligatoire pour les hommes (trois ans d'active, plus des périodes annuelles de réserve jusqu'à 55 ans) et les femmes (deux ans d'active et des périodes de réserve jusqu'à 26 ans), il est aussi certain qu'être sur ses gardes est devenu une seconde nature pour l'Israélien moyen (comme pour beau-

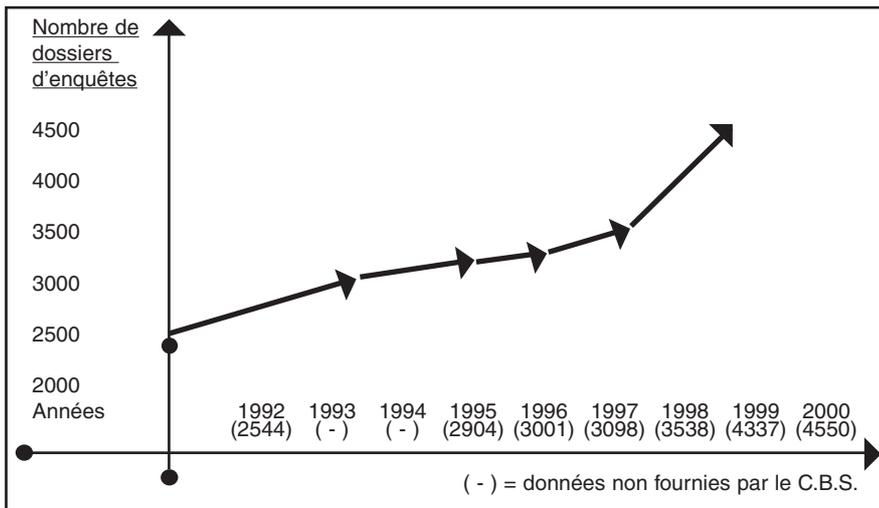


Figure 1 : Agressions sexuelles de 1992 à 2000 en Israël (courbe établie selon les chiffres du C.B.S.)

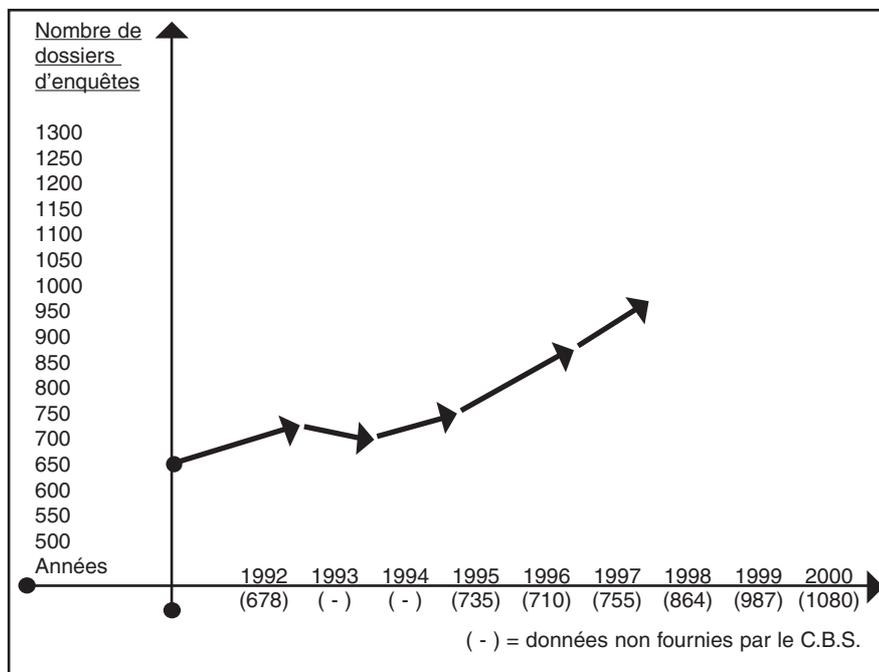


Figure 2 : Viols en Israël de 1992 à 2000 (courbe établie d'après les chiffres fournis par le C.B.S.)

coup de Juifs, ou autres minorités, dans le monde entier d'ailleurs; mais, à la différence de ces derniers, les Juifs israéliens se sentent très rassurés par l'organisation sécuritaire de leur pays, même dans ces moments difficiles "d'Intifada Al Aksa", où les attentats sont quotidiens).

Pour ce qui est de l'Holocauste, il est également important de mentionner qu'un certain nombre d'études universitaires (très nombreuses en Israël, on s'en doute !) ont montré qu'en dépit de leurs expériences très traumatiques, la plupart des survivants ont montré une adaptation sociale

normale et qu'ils ne sont pas restés les ladres de la société israélienne. Le nombre de psychopathologies constatées parmi eux ne diffère pas de façon significative par rapport à celles des groupes témoins (d'après Kav-Venaki, et Nadler [4], Robinson et Hemmendinger [5], Harel, Kahana et Kahana [6], Rieck [7], et Bar-Yaacov [8]). La deuxième génération, cependant, a montré une plus importante inadaptation au réel lorsqu'il y avait traumatisme, que les groupes témoins (étude, faite en 2000, par Léa Baidar [9] au CHU Hadassa de Jérusalem sur 106 patients atteints de

cancer et sur 102 patients similaires [le groupe témoin ne comptant pas de descendants de victimes de la Shoah]).

Les agressions sexuelles, et particulièrement le viol, sont parmi les sujets les plus traités dans la littérature victimologique mondiale.

L'œuvre classique du criminologue israélien Menachem Amir (10), sur des échantillons de femmes violées avec violence à Philadelphie (États-Unis), peut être considérée comme le point de départ de la recherche scientifique dans ce domaine.

Le travail de M. Amir (ancien directeur du Centre de Criminologie de l'Université hébraïque de Jérusalem) a été suivi de nombreuses études sur le même sujet dans le monde entier, y compris en Israël.

Depuis 1995, on constate une tendance à l'augmentation du nombre d'agressions sexuelles en Israël (Figures 1 et 2).

Les agressions sexuelles (dont les viols) sont donc en nette augmentation depuis 1992, comme dans les pays occidentaux.

Cette tendance s'est conservée en dépit ou à cause de la deuxième Intifada qui fait rage depuis septembre 2000, car, comme l'écrivent Sarah Fishman et Leonard V. Smith (12) à propos de Vichy, en temps de guerre, les distinctions entre ce qui est légal et illégal sont brouillées.

La Fédération israélienne des Centres d'Aide aux victimes d'agressions sexuelles (13) propose un accompagnement (et un soutien psychologique) aux victimes d'agressions sexuelles, dans toutes les institutions officielles où des démarches doivent être entreprises (visites médico-légales, postes de police, tribunaux).

## La dimension juridique des agressions sexuelles en Israël

La législation israélienne, bien que fortement marquée par le "Common Law" des Anglais et la "Megelle" de l'ex-Empire Ottoman (tous deux

anciens colonisateurs de la Palestine, rappelons-le), reste également inspirée par le droit religieux hérité de la Bible, ainsi que du Talmud.

L'État d'Israël est une démocratie, mais il a voulu établir un *continuum* par rapport aux temps bibliques et de la diaspora juive.

Le Droit israélien est, de fait, en perpétuel changement, essayant de ressembler d'une part à celui de tous les États modernes et libéraux occidentaux, et de garder l'influence traditionnelle religieuse juive, fondement de son unité et de sa survie, d'autre part.

En effet, pendant 2000 ans le peuple juif n'a survécu que par et grâce à sa religion, dans sa dispersion.

Mais le Droit musulman a aussi sa part.

L'État d'Israël, en 1948, année de sa création, n'a pas voulu provoquer de fractures par rapport au passé turc et anglais de la colonie.

Il a donc repris la "Mejelle", codification musulmane ottomane, à son compte, pour les délits, les institutions commerciales, s'inspirant à la fois de l'Islam et du Code civil napoléonien.

Les débuts de l'État ont vu le législateur israélien s'atteler à apporter de multiples amendements aux domaines considérés comme urgents.

Seuls le Droit religieux et le Droit maritime sont restés les mêmes.

En conséquence, les mariages, les divorces, relèvent encore de la compétence exclusive des juridictions religieuses (juives, musulmanes, druzes et chrétiennes).

Pour les non-affiliés à une religion, il y a donc un vide juridique (ils se marient à l'étranger généralement, et leurs mariages sont reconnus en Israël).

Pour l'instant, l'État ne possède pas de Constitution.

Il n'a que des "Lois fondamentales". Peu à peu, la jurisprudence permet une évolution vers l'indépendance par rapport à la "Megelle" et la "Common Law".

La pratique juridique israélienne se veut donc désormais indépendante. Complètement.

Les agressions sexuelles, dans le Code Pénal d'Israël (14) sont sévèrement punies.

Exemples :

- législation contre le harcèlement sexuel (loi de 1998) : La personne qui harcèle sexuellement une autre personne est passible d'une peine d'emprisonnement de deux à quatre ans.

- Articles concernant les "transgressions sexuelles" (loi de 1980) : Viol : la peine d'emprisonnement prévue par la loi est de seize ans de prison, et la sanction pour viol sera un emprisonnement de vingt ans, si le viol a été commis dans l'un des cas suivants : 1) à l'encontre d'une mineure de moins de seize ans, 2) avec menace par armes à feu et/ou blanche, 3) en lui causant des blessures physiques, psychologiques, ou si elle tombe enceinte, 4) en la maltraitant, avant, pendant, ou après l'acte, 5) en présence d'une ou de plusieurs personnes, complices de l'agresseur, et lorsque l'une ou plusieurs de ces personnes ont aussi commis le viol (viol en réunion).

Comme on peut le voir, la loi israélienne, concernant les agressions sexuelles, est sévère.

De plus, toute discrimination à l'encontre des femmes, est interdite en Israël.

À l'instar de la loi américaine, les discriminations contre les femmes sont incluses dans celles commises contre la race, la religion ou l'idéologie des victimes.

La Cour Suprême d'Israël déclare (in : Ariel Bin-Nun [15]) :

"Toute discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, les convictions idéologiques, les opinions politiques, ou autre, est interdite à toute autorité agissant en vertu de la Loi".

La Cour rajoute (166):

"(...) Dans les cas de doute, la préférence doit être accordée à l'interprétation d'un statut qui implique l'égalité de tous devant la Loi".

De plus, étant donné l'influence, au départ, de la "Megelle" turque sur le Droit israélien, l'article 143 de la loi sur les successions de 1965 stipule que :

"Le droit étranger ne doit pas être appliqué, dans la mesure où il éta-

blit une discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion ou la nationalité".

Pourtant, le fléau des agressions sexuelles contre les femmes augmente en Israël, comme en Occident !

## Conclusion

Pour conclure, j'écrirais qu'à l'instar des démocraties occidentales, Israël est, nous l'avons vu, un pays où l'on constate une nette augmentation des agressions sexuelles répertoriées par la police et les tribunaux, depuis 1992.

La progression est constante, et s'accroît depuis 1998.

Nous en connaissons les raisons :

- les femmes (plus rarement les hommes) agressées sexuellement osent plus porter plainte, depuis que les organisations féminines les aident dans cette démarche très difficile, et que la presse se fait écho de ce fléau social ;

- la libération des femmes entraîne une réactivation du "Complexe de castration" chez certains hommes, qui "se vengent" en les agressant sexuellement (cf. le viol conjugal par exemple) ;

- l'influence des nouveaux médias (Internet) paraît aussi jouer un rôle dans le phénomène d'agressions sexuelles dans ce pays surinformatisé qu'est Israël, en favorisant l'exaspération du désir sexuel immédiat chez les hommes (les mâles humains), et les agressions, notamment des enfants ;

- les drogues, l'alcool (introduites en masse en Israël depuis l'immigration massive "russe" dans les années 90) favorisent les passages à l'acte sexuels violents, au cours des soirées ;

- le "Complexe d'abandon" chez la femme, entraîne une tolérance féminine envers l'agressivité masculine. Cependant, Israël, pays en guerre avec ses voisins, composé de rescapés de la Shoah, d'immigrants du monde entier, en perpétuelle tension à cause des conflits religieux/non religieux, orientaux/occidentaux, immigrants/"sabras" (nés en Israël) chez les Juifs, arabes/Juifs (cf. intro-

duction), présente des caractéristiques particulières, qui méritent d'être retenues.

Je dirais que l'État d'Israël, pays moderne et s'efforçant d'être occidental, essaye de promouvoir l'émancipation de la femme israélienne, toutes religions confondues. Néanmoins, plusieurs facteurs agissent en tant que freins, contre cette émancipation :

- l'état de guerre permanent avec le monde arabe environnant et interne, ce qui accentue les réflexes sécuritaires chez le peuple juif, qui a été bouc émissaire dans pratiquement toutes les nations au cours de l'Histoire, et donc la résistance aux changements nécessaires aux droits des femmes ;

- la disparité des différentes immigrations juives, et le poids de certaines traditions juives d'origine du Tiers-Monde, souvent défavorables au statut égalitaire de la femme, tel qu'il est connu en Occident ;

- la présence d'autres cultures anciennes très traditionalistes non juives sur son sol : arabe palestinienne, druze, arabe bédouine ;

- les manques du budget des réformes en faveur des femmes, à cause des dépenses très importantes allouées à la défense nationale ;

- le poids de la religion juive orthodoxe, qui a été le garant de la survie du peuple juif dans la diaspora, mais qui constitue une force d'inertie considérable par rapport à l'évolution du statut de la femme en Israël.

Enfin, on retrouve en Israël, comme dans pratiquement tous les pays de la terre, la difficulté qu'éprouve le monde masculin à donner à la femme la possibilité de s'émanciper à cause d'un "Complexe de castration" toujours actif chez la majorité des mâles du genre humain, et l'épreuve que vit toute femme, lorsqu'elle doit dépasser son "Complexe d'abandon", pour pouvoir affronter la tyrannie de l'homme afin de s'en libérer, car "femme qui abandonne sa bouche accorde sans peine le surplus" (Chrétien de Troyes) (16). Sommes-nous donc tous névrotiques ?

Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des

viols sont commis par des hommes, que ce soit en Israël ou dans le reste du monde.

Le mâle humain a donc des caractéristiques biologiques et psychologiques qui le poussent à ces comportements d'agressions sexuelles envers ce qui lui apparaît "féminin" (cf. les viols homosexuels en prison à l'encontre des prisonniers à l'aspect féminin). Et ce ne sont pas toujours des déficients intellectuels qui les pratiquent !

Pour les psychanalystes (surtout lacaniens), il n'existe pas de personnes "normales". Toutes les populations seraient composées de "névrosés", de "border-lines", ou de "psychotiques", etc., car la santé psychique est impossible à atteindre, l'être humain étant en permanence en recherche d'équilibre, qui, une fois obtenu, demeure instable.

Dans cette optique, la majorité de l'humanité serait "névrosée" selon Lacan, pour qui il y a primat de l'Inconscient, donc déséquilibre psychique dû à l'action permanente des pulsions du "ça".

L'homme (le mâle humain), à l'instar de la femme, a, comme premier objet d'amour, la mère, cette femme qui lui est interdite sexuellement à cause de la prohibition universelle de l'inceste, et du risque de châtiement terrorisant qui le menace, s'il passe outre : la castration.

Tout être humain mâle, selon cette conception, n'accéderait jamais à une sexualité non conflictuelle: liée au désir du corps de la femme (à commencer par celui de la mère), sa sexualité serait, sans cesse, sujette à la terreur infantile de la castration.

La loi sera pourtant intégrée chez la plupart, mais des problèmes de culpabilité et d'inhibitions, d'agressivité, resteront actifs, à cause du complexe de castration, qui, rappelons-le, est, selon Freud, le sentiment inconscient de menace éprouvé par le petit garçon, lorsqu'il s'aperçoit qu'il y a une différence des sexes, et que la fillette n'a pas de pénis.

Tout mâle humain resterait donc névrotique à vie !

"Le germe n'est rien, le terrain est tout", a dit Pasteur...

Le pénis, on le sait, est un instrument de fierté chez le mâle humain, mais c'est aussi la source de la plupart de ses soucis !

Du côté des femmes, ce que j'appelle "le Complexe d'abandon" est dû à l'angoisse de perte d'amour qui semble être l'angoisse féminine par excellence.

Effectivement, on retrouve cette angoisse d'abandon comme une plainte lancinante, dans le discours de la plupart des femmes, qui préfèrent interrompre une relation amoureuse, de manière préventive, plutôt que d'être abandonnées.

D'où vient l'angoisse d'abandon ? Les bébés, quels que soient leurs sexes, vivent une angoisse archaïque, primitive de séparation, nécessaire à leur individuation, entre 8 mois et 14 mois environ.

Chez la fille, cette angoisse est renforcée, lors de l'Œdipe, parce qu'elle doit échanger son premier objet d'amour (féminin, i.e. la mère) contre le père.

Aller vers l'homme (le père, puis les autres "mâles") réactive cette souffrance de vécu d'abandon maternel chez beaucoup de filles (et plus tard de femmes). Et cette souffrance prend sa source dans l'angoisse archaïque de séparation du bébé.

L'envie d'être aimée maternellement est donc très prégnante chez les femmes, qui exigeront souvent des preuves de cet amour, chez les hommes, avant de "se donner" sexuellement, complètement, à eux. En effet, l'angoisse d'abandon des femmes est une suite de l'angoisse d'abandon du bébé, qui est d'une violence inouïe (l'observation des nourrissons est là pour en témoigner). Cette angoisse est celle de la destruction, du morcellement, de l'effraction, que l'on retrouve, de manière pathologique chez le psychotique.

Or, la femme, dans l'acte sexuel, est celle qui est pénétrée. Il y a donc un risque de réactivation de ce traumatisme d'effraction, chez elle, lorsque l'homme "la prend" trop vite sexuellement.

L'Humanité tout entière paraît donc névrosée !

## RÉFÉRENCES

- 1- DRAPKIN Israel, VIANO Emilio (1974) *Victimology : A New Focus*, 5 volumes, Lexington Books, D.C. Heath and C°, Lexington, Massachusetts, Toronto-London.
- 2- GRINBERG Léon, GRINBERG Rebecca (1986) *Psychanalyse du migrant et de l'exilé*, Psychanalyse, Cesura, Lyon Édition, 292 pages.
- 3- LA BIBLE, Traduction du texte original par les membres du rabbinat français, sous la direction de Zadoc Khan, Grand Rabbin, 7e édition, Les Éditions Colbo, 3, rue Richer, 75009, Paris, avril 1989, collection Judaïca-poche.
- 4- KAV-VENAKI Sophie, NADLER Arieh (1981) *Trans-Generational Effects of Massive Psychic Traumatization - Psychological Characteristics of Children of Holocaust Survivors in Israel*, Paper presented at the Fourth Annual Scientific Meeting of the International Society of Political Psychology, Manheim, Germany. Reprinted In : Fiedmann Robert R. (Éd.) (1998) *Crime and Criminal Justice in Israel*, State University of New York.
- 5- ROBINSON Shalom, HEMMENDINGER Judith (1982) *Psychosocial Adjustment 30 years later of People who were in Nazi Concentration Camps as Children*, pp. 397-99, In : *Stress and Anxiety*, vol. 8, edited by C.D. Spielberg, I.G. Sarason, and N.A. Milgram, Washington : Hemisphere.
- 6- HAREL Zeev, KAHANA Boaz, KAHANA Eva (1984) *The Effects of the Holocaust: Psychiatric Behavior and Survivor Perspectives*, In : *Journal of Sociology and Social Welfare*, n° 11, pp. 915-29.
- 7- RIECK Miriam (1987) *The Emotional State of Holocaust Survivors' Offspring*, paper presented at the Tenth International Colloquium on School Psychology, Interlaken, Switzerland, reprinted In : Friedmann Robert R. (Ed.) (1998) *Crime and Criminal Justice in Israel*, State University of New York.
- 8- BAR-YAAKOV Aviva (1988) *Les fonctions de la personnalité et les processus de développement chez les survivants adultes de l'Holocauste*, mémoire de "Master's", Université hébraïque de Jérusalem (en hébreu).
- 9- BAIDER Lea (2000) *Offspring of Severely Traumatized Parents Vulnerable to Psychological Distress*, In : *Journal of Psychiatry*, 2000, n° 157, pp. 904-10.
- 10- AMIR Menahem (1971) *Patterns in Forcible Rape*, Chicago : University of Chicago.
- 11- CENTRAL BUREAU OF STATISTICS OF ISRAEL (2001) *Criminal Statistics, 1992, 1995-99*, Jerusalem: Special Series, P.OB. 13015, 91130 Jerusalem, Israel.
- 12- FISHMAN Sarah & Leonard V. SMITH, "Introduction", In : *La France sous Vichy*, autour de Robert O. Paxton, Editions Complexe, IHTP & CNRS, "Histoire du temps présent", p. 17, 2004.
- 13- FÉDÉRATION ISRAÉLIENNE DES CENTRES D'AIDE AUX VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES, *Violence sexuelle en Israël, Rapport annuel des Centres*, édité par US/Israel Woman to Woman et le "New Israel Fund", Studio Avidani, Jérusalem (en hébreu).
- 14- CODE PÉNAL D'ISRAËL (2001) Éditions Mashavot-Mishpatim, rue Ha Yarkon, N° 35, Bnei-Brak, Israel (en hébreu).
- 15- BIN-NUN Ariel (1992) *Le Droit de l'État d'Israël*, Britt International Publications, Paris, Litec, Librairie de la Cour de Cassation, Paris.
- 16- CHRÉTIEN DE TROYES, 2nde moitié du xiiie siècle, In : *Dictionnaire des citations françaises*, Librairie Larousse, 1987, p. 131, chiffre de l'auteur : 179, chiffre de la citation: 4.

### Bernard-Israël Feldman

Psychanalyste,  
Docteur en Psychologie-Victimologue  
Consultant "Hevel International"  
(International Care Association  
for Victims of Violence).  
Responsable de la Chaire "Unitwin"  
(UNESCO) d'enseignement  
sur la Violence en Israël.  
Chargé de cours dans les Facultés françaises  
de médecine de Bobigny (Paris  
XIII, Unité Léonard de Vinci  
et Necker (Paris V).  
POB 10156, Yavne, 70600 Israël  
<E-mail : feldmani@internet-zahav.net>



B. FELDMAN

**SUMMARY:** The treated subjects are related to the sexual aggressions in Israel, i.e. incest, pedophilia, rape, sexual harassment.

The text gives a description of victimological researches in Israel, by taking in account the context of the country (influence of the "Shoah", permanent immigrations, difficulties of absorption of some categories of immigrants, situation of war and acquired reflexes in the field of security, social heterogeneity, and religious tensions), and its incidence on sexual delinquency. The study is based on work made by the "Israeli Federation of the Help Centers to Victims of Sexual Assaults". The study stresses upon the major influence of the USA in the field of Victimology in Israel. Law dimension is also mentioned. The period of the research goes from 1995 to 2000. The study is based on a Hebrew, English and French Bibliography.

## KEYWORDS:

- Sexual Aggressions
- Complex of Castration
- Complex of Abandonment
- Help to Victims
- Law
- State of Israel
- Rape
- Victimology

## Sexual aggression in Israel since 1995 to 2000

It is important to understand that research into victimology is very active in Israel. These days, Victimology is taught in all the major Israeli universities and increasing numbers of students devote extensive research projects to the subject, as PhD dissertations and theses.

The fact that many Israelis are survivors of the "Shoah", (Hebrew word meaning "storm, tempest, catastrophe, cataclysm") and that their descendants represent a large percentage of the population, that the country is still at war with some of its neighbours and that it is obliged to integrate extremely diverse populations of immigrants obviously has an impact on the rise in this research.

Security tensions in Israel, due to the continuous exposure of the population to the risk of terrorist attacks committed by highly politically and/or religiously motivated individuals also play an important role in the expansion of research into Victimology.

With regard to the diversity of the Israeli population, this also brings about a certain amount of tension in the religious and ethnic areas.

All these conflicts are nevertheless not criminal conflicts, but are rather due to social, economic and political discrimination due to the exceptional nature of the State of Israel.

But it is still true that they represent factors of victimisation that are accumulated with the traditional sources of delinquency (including sexual aggression), to be found in all countries.

Sexual aggressions, rape in particular are amongst the most commonly covered subjects in literature on victimology.

The classical work by the Israeli criminologist Menachem AMIR, on a sample of women who had been subjected to rape with violence in Phila-

delphia (USA), can be considered the starting point for scientific research in this field.

M. Amir's work (former director of the Criminology Centre of the Hebrew University of Jerusalem) was followed by many other studies on the same subject from throughout the world, including in Israel.

Since 1995 the trend in the statistics for sexual aggressions in Israel (initiated in 1992) has been on the rise.

The national statistics for Israel (published by the Central Bureau of Statistics of Israel, or the CBS) show that for all sexual aggressions, the figures rose from 2,544 in 1992 to 4,550 in 2000, with a sharp rise in 1998. For rape in particular, the CBS showed an increase from 678 in 1992 to 1,080 in 2000, also with a sharp rise in 1998. Sexual aggressions (including rape) have therefore significantly increased since 1992, as is the case in Western countries.

This trend has continued despite – or perhaps because of – Intifada n° 2, which has been raging since September 2000, because in times of war the distinction between what is legal and illegal becomes more fuzzy and unclear.

The role of the Israeli Federation of Help Centres for the Victims of Sexual Aggressions is to provide support (and psychological care) for the victims of sexual aggressions, during the procedures taking place in all official institutions (medical examinations, police stations, courts).

Israel legislation, although strongly influenced by British "Common Law" and "Megelle" left by the former Ottoman empire (both former colonisers of Palestine, do not forget), is also underpinned by religious law inherited from the Bible, and from the Talmud. The State of Israel is a democracy,

but its aim has always been to establish a continuum from biblical times and the Jewish Diaspora.

So in fact Israeli law is in a state of perpetual motion, striving to keep close to that of all the modern western states, but at the same time wanting to maintain the traditional Jewish religious influence, the foundation of its unity and its survival.

Sexual aggressions are severely punished in Israel's criminal code.

For example :

- Legislation against sexual harassment (law of 1998): Sexual harassment of another person can be punished by a prison sentence of between two and four years.

- Articles concerning "sexual transgressions" (law of 1980): Rape: sixteen-year prison sentence as laid down by law, rising to twenty years if the rape was committed in one of the following cases : 1) on a minor aged less than sixteen, 2) under the threat of a weapon, firearm or knife, 3) causing physical or psychological damage or pregnancy, 4) accompanied by physical abuse before, during or after the act, 5) in the presence of one or more other people, the accomplices of the aggressor, and when one or more of these accomplices also commits rape (gang rape).

As can be seen, Israeli law is severe concerning sexual aggressions. In addition, any discrimination against women is prohibited in Israel.

Similarly to American law, discrimination on the basis of gender is considered to be the same as that committed on the basis of race, religion or ideology.

And yet the number of sexual aggressions on women is increasing in Israel, as it is in the West !

To conclude, I would like to say that in the same way as in western democracies, Israel is a country, as we have seen, where there has been a significant increase in the number of sexual aggressions reported to the police and the courts since 1992. This increase is continuous, and has become sharper since 1998.

The reasons are clear:

- Women (rarely men) who are sexually aggressed now are more likely to press charges, since women's support organisations have started helping them in this very difficult process, and the media have started to give more coverage to this social outrage;

- Women's liberation has brought about a reactivation of the "complex of castration" in some men who "take revenge" by aggressing them sexually (e.g. conjugal rape);

- The influence of the new media (internet) would appear to also play a role in the phenomenon of sexual aggressions in this over-computerised country of Israel, thereby encouraging exasperation for immediate sexual gratification for men (human males), and aggressions, particularly on women;

- Drugs, alcohol (introduced on a large scale into Israel since the massive immigration from Russia in the 90s), increasing the number of violent sex acts at parties;

- The "Complex of abandonment" in women causing some female tolerance of male aggression.

Nevertheless, Israel, as a country at war with its neighbours, built by survivors of the Shoah and immigrants from virtually every country of the world, under constant pressure due to religious/non-religious, eastern/western, immigrants/"sabres" (born in Israel), Jew/Arab conflicts, has specific characteristics which are worthy of particular attention and investigation.

**Bernard-Israël Feldman**

<E-mail : feldmani@internet-zahav.net>